



MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux , le premier février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le vingt-sept janvier, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Madame Martine LE GAL, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Monsieur Éric LORGEUX, Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Anthony BERNARD, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES (19h50), Monsieur Frédéric ROSELIER, Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON.

Absents et représentés : Monsieur Christian SIBERT représenté par Monsieur André BOURGES, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE représenté par Monsieur Pierre GUEGAN, Madame Sabrina LE BOULAIRE représentée par Madame Patricia CONAN, Monsieur Roland LORIC représenté par Madame Martine LE GAL

Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO, Madame Lucie ALLAIN.

Absente : Madame Isabelle LE BOULER,

Secrétaire : Madame Elodie LE HAZIF

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers votants : 18

Excusés : 7

Absents : 2

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Elodie LE HAZIF a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

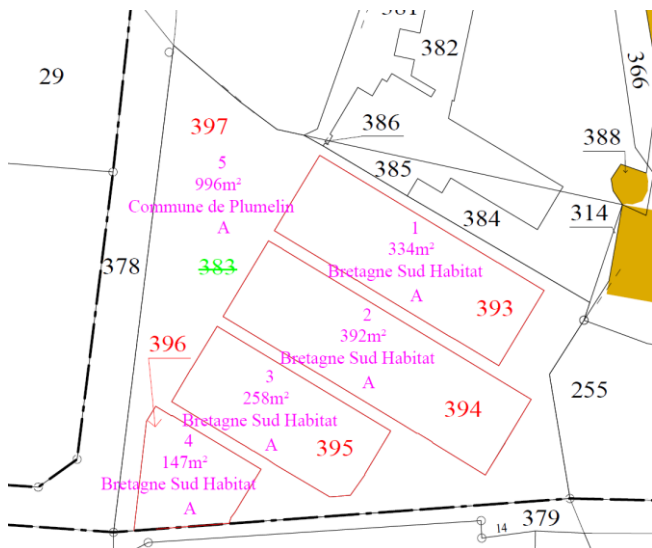
Le procès-verbal du 14 décembre 2021 a été approuvés à l'unanimité par 18 voix.

RETROCESSION ESPACES COMMUNS COËT VILLAGE

Monsieur Le Maire rappelle que lors des transactions préalables au projet COET VILLAGE, il était convenu, entre les parties, que la voirie serait rétrocédée par BRETAGNE SUD HABITAT à la commune à l'issue des travaux.

Considérant que les travaux sont désormais terminés ;

Considérant la proposition de BRETAGNE SUD HABITAT de rétrocéder gratuitement à la commune de PLUMELIN, la parcelle A397 composant les parties communes du quartier pour une surface estimée de 996m² .



Les frais de géomètre et frais d'acte de transfert de propriété seront pris en charge par BRETAGNE SUD HABITAT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 18 voix, approuve la rétrocession par Bretagne Sud Habitat à la Commune de PLUMELIN de la parcelle cadastrée A397 ; autorise Monsieur Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

BUDGET GENERAL- AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit la possibilité d'autoriser le mandatement de dépenses d'investissements dans les conditions suivantes :

« ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Considérant ces dispositions autorisant à liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2022, il est nécessaire d'engager les dépenses concernant l'acquisition du terrain HENO pour un montant de 184 544€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 18 voix pour autorise le règlement des dépenses ci-dessus mentionnées et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif au mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022.

Madame Elodie LE GROS-DIBOUES arrive à 19h50.

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers votants : 19

Excusés : 7

Absent : 1

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE POUR BRETELLE DE KERGILET

Monsieur Le Maire rappelle le projet de réalisation d'une nouvelle bretelle de sortie de la RN 24 depuis Lorient vers Rennes, au lieu-dit Kergilet.

La création de cette bretelle a reçu l'accord de principe de la direction interdépartementale des routes Ouest (DIRO).

Considérant qu'après échanges avec les différents partenaires, les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de PLUMELIN.

Considérant les accords de participation au financement du projet par les différents financeurs : la commune de PLUMELIN, la communauté de communes CMC, le Département et la Région.

Compte tenu de la spécificité des travaux et de son éligibilité au bénéfice des dispositions de l'article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales, la commune a sollicité l'assistance technique du département.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la commune. Le Département propose d'intervenir en assistance technique selon la répartition proposée dans la convention (cf. annexe 1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix, approuve la convention proposée, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention proposée par le Département pour apporter son assistance technique et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif au projet concernant la création de la bretelle de Kergilet.

CONVENTIONS AVEC MORBIHAN ENERGIES RESIDENCE CHATEAU 2

Dans le cadre des travaux d'aménagement relatifs à l'aménagement de la Résidence Château 2, le Syndicat Départemental MORBIHAN ENERGIES (SDEM) propose une estimation prévisionnelle de la contribution de la commune pour les différents travaux. Selon la nature des travaux, le syndicat MORBIHAN ENERGIES propose des conventions de partenariats et/ou de financement et réalisation de travaux et matériel.

- Extension du réseau électrique : l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 41800€ HT. La contribution de la commune s'élèvera à 50% du montant.
- Éclairage-extension : Le syndicat MORBIHAN ENERGIES propose une convention de financement (30% du montant plafonné HT) et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel total de 3300€ HT estimé, soit un montant de 2310€ à charge de la commune.
- Éclairage-extension : Le syndicat MORBIHAN ENERGIES propose une convention de financement du matériel pour un montant prévisionnel total de 13200€ HT estimé soit un montant de 11880€ à charge de la commune.
- Pose de fourreaux télécom : convention de partenariat pour faire exécuter les travaux par Morbihan Energies
- Pose de fourreaux télécom : le syndicat MORBIHAN ENERGIES propose une convention de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel total de 32000€ HT estimé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour,

- Autorise la réalisation de l'ensemble des travaux précités par MORBIHAN ENERGIES ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions proposées pour les travaux de la Résidence Château 2 ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions budgétaires nécessaires ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

FDGDON – CONVENTION MULTI-SERVICES

La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose de renouveler la convention arrivée à échéance le 31/12/2021.

La FDGDON propose un certain nombre de services dans le cadre de la convention qui sera établie pour la période 2022/2024 :

- ✓ Régulation des populations d'organismes nuisibles (taupes, chenilles...)
- ✓ Gestion des animaux protégés

✓ Informations et conseils aux élus et personnels

Considérant la proposition de convention, répondant aux besoins de la collectivité et entendu le cout de la facturation annuelle s'élevant à 299.95€ ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix approuve la convention proposée par le FDGDON et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONVENTION DE SERVICES COMMUNS POUR LA MISSION ARCHIVE ENTRE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE PLUMELIN.

Les archives sont l'ensemble des documents produits ou reçus par toute collectivité dans l'exercice de son activité. L'article L-2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire.

Une archiviste peut ainsi intervenir dans les communes pour diverses missions :

- Recollement règlementaire suite aux élections municipales
- Accompagnement dans le tri des bureaux
- Classement fin des archives communales dans le local archives

Aide à la gestion des documents d'activité

La commune de PLUMELIN possède un rayonnage important d'archives et de dossiers à archiver. Le traitement de celles-ci répond à une réglementation très précise. Une archiviste est intervenue en 2013 et un premier travail a été effectué. En septembre 2020, le conseil municipal de PLUMELIN a délibéré favorablement pour l'utilisation du nouveau service commun mis en place par Centre Morbihan Communauté (CMC) depuis le 20 Février 2020.

En 2021, à l'issue d'un diagnostic, l'archiviste est intervenue plusieurs jours pour la commune de PLUMELIN. De nouvelles interventions étaient programmées sur d'autres périodes à venir. Pour faire suite à la scission de Centre Morbihan Communauté, il est utile de prévoir une nouvelle convention pour l'utilisation des services de l'archiviste.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, valide la convention de services proposée par CMC pour l'utilisation des services de l'archiviste, dans le cadre de la mission archive entre le commune et CMC et autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer la convention.

PROJET EQUIPEMENT CLES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis plusieurs mois, la commission Sports, Culture et Associations, réfléchit et travaille sur un équipement de clés pour les salles utilisées par les associations et les particuliers.

Madame Patricia CONAN, adjointe en charge des salles, souligne que l'organisation et la gestion des clés (prêt, retour, perte, oubli ...) sont des sujets souvent évoquées par les différents usagers (usage ponctuel, usage régulier, agents, locations, travaux...) .

Il s'agit à la fois de trouver un système souple pour les usagers et sécuritaire pour la collectivité.

Après concertation des commission sports et associations, et commission travaux, il a été décidé d'étudier de nouveaux systèmes de clés. Les deux commissions se sont réunies pour assister à la présentation par deux entreprises de systèmes différents.

La commission a sollicité un devis pour équiper plusieurs bâtiments : Mairie, Salle Léon LE TUTOUR, Salle Ty Coët, Salle Jean Corlay, la garderie, l'école Marc Chagall et la Salle Léon COCHETEUX au terrain de foot.

A l'issue des diverses présentations, la commission propose de retenir un système dont le coût global est estimé à 18560.06€ HT, comprenant la formation, le logiciel et le matériel. Les clés seront alors remplacées par un système de badges programmables.



Madame Elodie LE HAZIF interroge sur le coût de la maintenance une fois que tout sera en place. Madame Patricia CONAN explique qu'il n'y a pas de maintenance à prévoir sur ce type de produit.

Madame Patricia CONAN précise que l'entreprise retenue est connue sur le territoire, et a déjà équipé nombre d'entreprises et de bâtiments. C'est un système déjà expérimenté et largement utilisé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve le projet proposé et validé par la commission pour l'équipement de badges. Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis et à prendre les dispositions utiles à la mise en place de cet équipement.

APPROBATION PROJET PUMP TRAK ET LANCEMENT DE MARCHÉ

Pour faire suite à la présentation du projet PUMP TRACK lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le projet.

Pour rappel, le projet de PUMP TRACK a été évoqué par le conseil municipal des jeunes. La commission Sports, Culture et Associations a alors étudié le projet en visitant des structures installées dans d'autres communes et en se rapprochant d'entreprises spécialisées dans ce type de produit. La commission a aussi travaillé sur l'emplacement adapté à ce type de structure. Un terrain est disponible à proximité des équipements sportifs (terrain de foot, salle Jean Corlay et city stade) et se prête à ce type d'aménagement.

D'une surface approximative de 1000m², le terrain de Pump Track nécessite une certaine expertise dans l'aménagement (structure des bosses, matière du sol ...) d'où un coût estimé à 100 000€ hors maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour approuve le projet de PUMP TRACK et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions réglementaires pour réaliser le projet : maîtrise d'œuvre et marché. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures budgétaires nécessaires à la bonne réalisation du projet et à solliciter tous les potentiels financeurs.

Lors des différents échanges concernant ce projet d'aménagement sportif et ludique, des élus évoquent également le terrain de tennis, pour lequel une réflexion devra être engagée afin d'envisager une remise en état.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR L'ALSH A LOCMINE

Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 6 janvier 2022, Monsieur Le Maire de LOCMINE fait part d'un projet de construction d'un bâtiment pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sur la commune de LOCMINE.

Pour rappel, la ville de LOCMINE assure la gestion du service ALSH pour les mercredis et vacances scolaires. Une convention de partenariat a été signée entre LOCMINE, PLUMELIN, MOUSTOIR'AC et LA CHAPELLE NEUVE.

Le centre de loisirs utilise actuellement les locaux de l'école Notre Dame de Plasker, en contrepartie d'une mise à disposition avec contribution financière. Ce fonctionnement a ses limites et ne donne pas entière satisfaction aux différentes parties.

La communauté de commune, Centre Morbihan Communauté, a validé la construction d'un nouveau pôle enfance jeunesse à LOCMINE, place Anne de Bretagne.

Considérant l'opportunité de réfléchir à un positionnement de proximité pour des structures accueillant des enfants, le conseil municipal de LOCMINE a approuvé le projet d'implantation du futur Pôle Enfance Jeunesse et a également approuvé la construction d'un bâtiment dédié pour l'ALSH à proximité.

Pour le projet de construction de ce bâtiment, et avant de finaliser le projet, la ville de LOCMINE souhaite connaître le positionnement des communes qui ont conventionné avec elle pour le fonctionnement de l'ALSH. La taille et l'équipement du bâtiment pourraient être adaptés en fonction de perspectives pour le fonctionnement des prochaines années.

La commune de PLUMELIN n'envisage pas de construire à court et moyen termes un tel bâtiment pour accueillir son propre ALSH.

Pour rappel, les communes qui conventionnent aujourd'hui pour l'ALSH, participent financièrement au fonctionnement du centre de loisirs via le cout de la mise à disposition des locaux de l'école Notre Dame du Plasker, tandis qu'avec ce nouveau projet, dans le coût de fonctionnement sera intégré l'annuité de l'emprunt, en lieu et place du tarif de location. Monsieur le Maire précise que ce sera le même principe qu'actuellement : il y aura à verser l'équivalent un loyer pour l'utilisation des locaux.

La commission intercommunale ALSH a été informée lors de sa dernière réunion, en date du 15/12/2021 de ce futur projet.

Madame Elodie LE HAZIF souligne que cela permettra de bénéficier plus longtemps des locaux (possibilité d'une ouverture plus large des périodes de CLSH).

Le fonctionnement actuel (utilisation des locaux d'une école) a ses limites : par exemple il n'y a pas d'affichage possible, le matériel doit être systématiquement rangé L'utilisation des locaux scolaires le mercredi est particulièrement contrainte. Madame Martine LE GAL précise également que le fait de travailler dans des locaux adaptés et dédiés aux activités de centre de loisirs facilitera le travail pour les animateurs et permettra d'élargir les activités proposées.

Monsieur le Maire note qu'il est utile d'étudier le projet du PEJ en même temps que le bâtiment de l'ALSH afin de rassembler certains moyens et équipements.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour émet un avis favorable au projet de futur bâtiment dédié à l'ALSH, construit à Locminé à proximité du futur Pôle Enfance Jeunesse. Le conseil municipal approuve le principe d'une participation aux frais d'utilisation du bâtiment dans des conditions financières qui restent à définir entre les parties et à valider.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Didier BERNARD, Adjoint, rappelle les principes appliqués pour les attributions de subventions. En 2017, un travail important a été effectué pour préciser les critères d'attribution. Cette règle a été appliquée en 2017 et 2018. En 2019, a été voté une augmentation de 5%.

Les associations sont classées en sous-groupe et des critères spécifiques sont appliqués à chaque sous-groupe. Cette classification permet d'avoir une bonne lisibilité sur les montants accordés à chaque association.

Pour la 4^{ème} année, les associations ont reçu par mail un formulaire « type » à compléter et à retourner en mairie. Ce formulaire permet d'uniformiser les dossiers. La date limite de retour des dossiers a été fixée au 31/12/2021. Plusieurs associations ont dû être relancées à de multiples reprises pour que le dossier soit rendu et complet, afin d'être étudié en janvier par la commission des finances.

En 2021, il avait été proposé et validé par le conseil municipal, une augmentation de 5%, appliquée sur les critères en lien avec le nombre d'adhérents et une augmentation 15% sur les critères en lien avec un forfait, en lien avec le contexte sanitaire du moment .Pour 2022, la commission finances propose le maintien des critères et montants de subvention sans augmentation.

Après études des demandes reçues, et applications des critères validés par la commission, la synthèse des subventions aux associations se présente ainsi :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022	
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
TAO Karaté	804,00 €
Plumelin Sports	3 791,00 €
Pétanque Plumelin Loisirs	604,00 €
Plumelin Foot en salle	182,00 €
BMT Racing	182,00 €
Badaplum	362,00 €
Running & Walking	182,00 €
ASVTT Loisirs	182,00 €
Team Fun Tri	182,00 €
Fil en aiguilles	302,00 €
vivre ensemble à Plumelin	362,00 €
Club La Gaité	483,00 €
La Ronde de Dreuzan	245,00 €
Trophée Job Morvan	194,00 €
AFN	182,00 €
Association Communale de chasse	76,00 €
ASSOCIATIONS COMMUNES VOISINES (non présentes dans la commune)	
Olympic cycliste Locminé	170,00 €
CPAL	34,00 €
Tennis Club de Locminé	170,00 €
Basket Bro Baod	34,00 €
Baud Locminé Handball	459,00 €
Dojo Locminois	204,00 €
Kevrenn bro loguneh	17,00 €
ADMR	2 355,00 €
GEM L'Harmonie	121,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES locales ou nationales - forfait	
La ligue contre le cancer	61,00 €
Rêves de Clown	37,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	109,00 €
FNATM 56 29	147,00 €
Les restaurants du Cœur	289,00 €
ECOLES	
Collège JP Calloch- activités extra-scolaires	176,00 €

Monsieur le Maire propose que la commission finances étudie un principe qui permette d'éviter les multiples relances auprès des associations. Les règles définies seront appliquées, pour éviter les multiples relances.

Monsieur Didier BERNARD précise que la commission réfléchira également sur les attributions aux associations diverses. A la question concernant l'ADMR, il s'agit d'un montant par adhérent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, valide l'attribution des subventions aux associations pour les montants inscrits dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Roland LORIC arrive à 20h36.

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers votants : 19

Excusés : 6

Absents : 1

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait part de l'avancée de certains dossiers en cours :

➤ Révision du PLU

La commission travaille régulièrement avec le cabinet et se réunit tous les mois. CMC sera associé au travail de la commission, puisque la compétence est devenue communautaire
Les règles du PLU dépendent beaucoup des lois en vigueur

➤ PLUi

Une réunion se tiendra le vendredi 4 février à 9h : Monsieur Roland LORIC y assistera

➤ ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections se tiendront les 10 avril et 24 avril 2022.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 4 mars.

La commission de contrôle sera convoquée pour se réunir en mars.

Les plannings seront transmis début mars : Monsieur Le Maire rappelle la nécessaire présence de tous les élus. Si un élu est indisponible, il peut se faire éventuellement remplacer par un électeur.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

▪ **AFFAIRES SOCIALES/CCAS**

Monsieur André BOURGES fait part des différents points et avancés dans le cadre de ses différentes attributions.

- ✓ Des logements ont été attribués en janvier suite à des départs.
- ✓ L'auto-école s'est installée à Coët village depuis cette semaine. Pour information, les 3 locaux commerciaux de Coët village sont utilisés.
- ✓ Réflexion à avoir sur plusieurs locaux :
 - Ex-local de l'auto-école
 - Ex-local loué à l'esthéticienne
- ✓ 1^{er} mars – préparation budgétaire avec le CLARPA

Monsieur le Maire explique que le CLARPA, qui intervient dans le cadre du domicile partagé, réfléchit à des solutions de gestion. Le CLARPA pourrait devenir gestionnaire des domiciles partagés en tant que prestataire. Aujourd'hui il y a une convention avec les domiciles partagés : s'il y a déficit, les

communes prennent en charge les déficits. Si ça devient privé, le risque pour les familles, c'est que le CLARPA augmente le coût pour les locataires.

Le taux de remplissage du domicile partagé de PLUMELIN est élevé et de ce fait, cela limite l'impact sur le budget. Le loyer du domicile partagé fait partie des moins élevés sur le département (42 domiciles partagés dans le Morbihan). Monsieur le Maire précise qu'il suit les dossiers du domicile partagé, en concertation avec la maitresse de maison. Par ailleurs, c'est la maitresse de maison qui assure le suivi avec les familles et qui assure la gestion des lieux.

Le CCAS se réunira le samedi 19 mars à 10h pour l'approbation des budgets du CCAS.

▪ **AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE**

Madame Martine LE GAL fait part des différents points et avancés dans le cadre de ses différentes attributions.

- ✓ Le poste d'animateur communal : l'annonce est diffusée jusqu'au 15 mars. La prise de poste est prévue début mai.
- ✓ Aire de jeux : des contacts en cours pour établir des devis
- ✓ Logiciel : restaurant scolaire – étude en cours et contacts avec 3 sociétés pour un nouveau logiciel qui sera mis en place au printemps pour application dès septembre.
- ✓ Le contexte sanitaire et les protocoles appliqués ont compliqué l'organisation pour bon nombre de parents en janvier pour les inscriptions et désinscriptions au restaurant scolaire : il a été décidé que la facturation ne s'appliquerait qu'au pointage sur la période janvier / février 2022. Après les vacances de février, les parents devront à nouveau veiller à inscrire les enfants 48h avant le jour J.

Madame Martine LE GAL adresse ses plus vifs remerciements aux agents et élus qui sont intervenus pendant la période très impactée par le COVID en janvier et février. Les agents se sont organisés en interne pour maintenir le service ouvert, malgré plusieurs absences, et des élus sont venus prêter main forte certains midis.

Madame Christelle LIDURIN expose le travail du conseil municipal des jeunes :

- ✓ Samedi 19 mars : « matinée écolo » - nettoyage de la nature
- ✓ Dimanche 17 avril : « chasse à l'œuf »
- ✓ Participation cérémonie du 8 mai
- ✓ Présence à la cérémonie de jumelage
- ✓ Préparation d'un journal pour juillet

Madame Christelle LIDURIN précise que le renouvellement du CMJ (élu pour 3ans) sera organisé en septembre, avec une campagne au sein des écoles en juin : CM1/CM2 et 6^{ème} à la rentrée 2022/2023

▪ **TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT**

Monsieur Roland LORIC évoque les différents points et dossiers en cours dans le cadre de ses attributions aux travaux.

- ✓ Marquage au sol : la majeure partie des marquages a été réalisée
- ✓ Les travaux d'élagage devraient débuter sur les routes communales vers le 15 février pour 4 semaines de travaux. L'information sera diffusée sur les supports et un point presse est prévu.
- ✓ Résidence du Château 2 : 4 semaines de travaux pour la pose des réseaux

- ✓ MAM : le terrassement est réalisé et le maçon est prêt à commencer. Les travaux doivent être terminés pour décembre. Les délais ont été annoncés par Monsieur Le Maire lors de la réunion de démarrage. Les assistantes maternelles vont demander leurs agréments pour le 1^{er} janvier 2023.
- ✓ Aménagement paysager abords de la mairie : les bambous ont été coupés et une palissade va être prochainement installée
- ✓ La commission travaux se réunira le vendredi 25 février à 18h

▪ **ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE**

Madame Patricia CONAN fait part des différents points et avancés dans le cadre des dossiers en cours.

- ✓ Médiathèque : les expositions en cours et les animations sont à retrouver sur le flyer du mois de février et sur le site internet. Les cours d'animations en anglais ont été annulés au vu du contexte sanitaire
- ✓ Les boîtes à mégots ont été installées : un point presse est prévu pour communiquer sur le sujet. Pour information et / ou rappel, les mégots récupérés sont recyclés en mobilier urbain.
- ✓ 4 barnums ont été commandés : ils sont destinés à être utilisés lors de différentes animations (pratiques, faciles à monter et à transporter)
- ✓ Jumelage : l'accueil des vinassanais se déroulera du 25 au 29 mai : le groupe de travail élabore un programme pour les différentes journées.
La commission jumelage se réunit le 7 février. Les élus sont invités à compléter un tableau sur leurs disponibilités pour l'accueil et le logement de personnes de Vinassan. Une présentation plus détaillée sera proposée lors du prochain conseil municipal.

▪ **FINANCES ET COMMUNICATION**

Monsieur Didier BERNARD fait part des différents points et avancés dans le cadre de ses différentes attributions.

- ✓ Le bulletin annuel a été distribué mi-janvier
- ✓ Les vœux du maire ont été mis en ligne fin janvier sur le site internet : il y a eu beaucoup de problèmes techniques qui ont compliqué la réalisation du montage. Monsieur Didier BERNARD adresse ses sincères remerciements à Monsieur Frédéric ROSELIER qui a consacré beaucoup de temps à la réalisation de la vidéo.
- ✓ Équipement de micros pour la salle du conseil municipal : une étude est en cours
- ✓ Le bulletin d'avril sera à préparer prochainement : la commission se réunira le 21 février à 19h
- ✓ La commission finance se réunira le 17 février à 19h
- ✓ Le prochain conseil municipal est programmé le 8 mars à 19h avec la présentation des perspectives financières par le cabinet JMS

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire évoque le Compte rendu du conseil communautaire du 3 janvier et précise qu'il y avait de nombreux points à l'ordre du jour pour permettre le fonctionnement des instances et services.

Monsieur le Maire rappelle la tenue du « Séminaire des futurs souhaitables » le samedi 26 février. Les ateliers vont permettre d'établir un diagnostic et une feuille de route pour les années à venir. C'est l'occasion pour chaque élu de s'exprimer.

Monsieur le Maire invite le plus grand nombre d'élus à s'inscrire et à participer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les dates principales des réunions à venir :

- ✓ Commission jumelage – lundi 7 février – 19h
- ✓ Commission sports, culture et associations – 19h- salle du CM
- ✓ Groupe de travail PLU – Mardi 18 janvier – 18h – salle du CM
- ✓ Commission finances – Mardi 17 février – 19h – Salle du CM

Monsieur le Maire invite les élus à prendre note des dates des prochains conseils municipaux :

- ✓ Mardi 8 mars – 19h- vote du CA et présentation Cabinet JMS
- ✓ Mardi 29 mars –19h30 - vote du BP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.